



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

aide psychopédagogique

Question écrite n° 17924

Texte de la question

M. Stéphane Travert attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'éducation nationale, chargée de la réussite éducative, sur l'avenir des postes de rééducateurs au sein des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED). Le dispositif RASED, constitué d'enseignants spécialisés et de psychologues, est un élément de réponse indispensable aux élèves en difficulté pour lutter contre le décrochage scolaire. Tandis que 15 % des élèves signalés en grande difficulté scolaire en 2000, on en comptait 5 % de plus en 2009, soit 20 % des élèves français. Or le précédent gouvernement a supprimé 5 000 postes de rééducateurs spécialisés lors du mandat précédent. Pour résorber le déficit de rééducateurs, une centaine de postes de RASED ont été créés à la rentrée de septembre 2012. Cependant, la Fédération nationale des rééducateurs de l'éducation nationale (Fnaren) s'inquiète des créations de postes de rééducateurs à la rentrée 2013 afin de combler le déficit patent d'enseignants spécialisés auprès des élèves en difficulté. Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République présenté en conseil des ministres par M. le ministre de l'éducation nationale, Vincent Peillon, le mercredi 23 janvier 2013, contient des mesures qui permettront de créer des conditions nouvelles d'enseignement, parmi lesquelles le dispositif « plus de maîtres que de classes ». À l'occasion de cette réflexion profonde autour des enjeux de notre système éducatif, il l'interroge sur la place, le rôle et les missions qui seront donnés aux rééducateurs des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Texte de la réponse

Le Gouvernement précédent a, au cours des cinq dernières années, supprimé plus de 77 000 postes dans l'éducation nationale, dont 14 000 suppressions avaient été programmées pour cette rentrée. L'école française s'en trouve dans une situation particulièrement dégradée. Une des conséquences les plus graves de cette politique réside dans la mise à mal des Réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED), essentiels pour aider les élèves les plus fragiles. Le Président de la République a souhaité faire de la jeunesse le cœur de sa stratégie pour le redressement de la France. Il a fixé au ministère de l'éducation nationale un objectif : faire réussir tous les élèves. La lutte contre la difficulté scolaire doit donc redevenir une priorité. Il s'est engagé à refonder le système scolaire et à recréer sur cinq ans 60 000 postes d'enseignants et de personnels éducatifs, médico-sociaux, administratifs et techniques qui sont indispensables à la bonne marche des établissements scolaires. Aussi, au regard de l'urgence, le Gouvernement a-t-il décidé de faire tout son possible et d'attribuer dans des délais très courts des moyens nouveaux. 1 000 professeurs des écoles ont été recrutés parmi le vivier des candidats admissibles aux concours de l'enseignement, garantissant ainsi la valeur professionnelle de ces enseignants. Les postes nouveaux ont été répartis dans les académies par les rectorats, dans le souci de l'intérêt général, selon une méthode transparente et juste reposant sur des critères objectifs : le niveau d'encadrement et la variation attendue des effectifs d'élèves, la difficulté sociale et scolaire et, enfin, la ruralité. Une partie de cette dotation supplémentaire est venue renforcer les RASED dans les écoles qui en ont le plus besoin. Cet effort n'a pas été suffisant pour remédier à toutes les situations difficiles que connaissent les enseignants dans les écoles pour aider les élèves. C'est la raison pour laquelle la priorité accordée au primaire,

qui sera nettement exprimée dans la future loi d'orientation et de programmation, aura pour objet de créer des conditions nouvelles d'enseignement. Une des mesures essentielles de cette politique sera le dispositif « plus de maîtres que de classes » qui favorisera l'aide et l'accompagnement de tous les élèves. Il s'articulera avec une réflexion majeure sur l'évolution du rôle et des missions des RASED en explicitant les complémentarités possibles des différents dispositifs. Un groupe de travail inter catégoriel co-piloté par la direction générale de l'enseignement scolaire et l'inspection générale de l'éducation nationale a été mis en place. Il doit proposer les évolutions nécessaires dans le fonctionnement des RASED pour leur redonner toute leur place dans le système éducatif. Cette réflexion essentielle se poursuivra par un dialogue social avec les organisations représentatives des personnels.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Travert](#)

Circonscription : Manche (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17924

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Réussite éducative

Ministère attributaire : Réussite éducative

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1500

Réponse publiée au JO le : [26 février 2013](#), page 2311